

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 14

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Castel,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Prêt exceptionnel de six dessins réalisés par Leonard de Vinci au musée du Louvre.

Le musée du Louvre organise une exposition intitulée « Léonard de Vinci », du 24 octobre 2019 au 24 février 2020, qui se tiendra au musée du Louvre à Paris à l'occasion des cinq cent ans de la mort de l'artiste en France.

Cette exposition d'une importance culturelle et artistique majeure est appelée à attirer un très large public. Son but est de traiter de l'œuvre complète de Léonard de Vinci (Vinci, 1452 - Amboise, 1519), dont le musée du Louvre possède un fonds significatif.

À l'occasion de cette manifestation, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité par le service des musées de France pour consentir au prêt des œuvres suivantes du fameux peintre :

Titre : *Allégorie*

Techniques : plume et encre brune sur traits à la sanguine, sur papier crème

Dimensions : 9,8 x 9,2 cm

Inv. 656

Valeur assurance : 30 000 000 € (trente millions d'Euros)

Titre : *Saint Sébastien*

Techniques : pierre noire sur papier crème

Dimensions : 14,8 x 5,4 cm

Inv. 1211

Valeur assurance : 10 000 000 € (dix millions d'Euros)

Titre : *Bernardo di Bandino Baroncelli pendu*

Techniques : plume et encre brune sur papier crème

Dimensions : 19,2 x 7,3 cm

Inv. 659

Valeur assurance : 50 000 000 € (cinquante millions d'Euros)

Titre : *Étude pour une Vierge à l'Enfant jouant avec un chat*

Techniques : plume et encre brune sur papier

Dimensions : 23,4 x 17,6 cm

Inv. 152

Valeur assurance : 30 000 000 € (trente millions d'Euros)

Titre : *Étude pour une Adoration des bergers*

Techniques : plume et encre brune, sur traits à la pointe de métal, sur papier préparé rose pâle

Dimensions : 22,2 x 15,2 cm

Inv. 658

Valeur assurance : 50 000 000 € (cinquante millions d'Euros)

Titre : *Étude pour une Adoration des mages*

Techniques : plume et encre brune sur papier

Dimensions : 9,8 x 9,2 cm

Inv. 660

Valeur assurance : 30 000 000 € (trente millions d'Euros)

Ces œuvres font du musée Bonnat-Helleu l'un des seuls établissements de province qui dispose d'une collection aussi exceptionnelle. La participation à un événement d'envergure internationale telle que l'exposition « Léonard de Vinci » contribuera incontestablement à leur rayonnement et par la même occasion à celui de Bayonne et de son musée auprès d'un très large public venu des quatre coins du monde.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance de l'œuvre seront assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction Générale des Patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne